



Toulon, le 22 janvier 2018

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

ARRETE PREFECTORAL N° 004/2018
PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL
N° 68/97 DU 12 SEPTEMBRE 1997
PORTANT DELEGATION DE POUVOIR DE COORDINATION LOCALE
DES ACTIONS DE L'ETAT EN MER

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la Faverie du Ché
préfet maritime de la Méditerranée

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,

Considérant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 prévoyant l'organisation et les missions des directions départementales interministérielles,



ARTICLE 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°68/97 du 12 septembre 1997 portant délégation de pouvoir de coordination locale des actions de l'Etat en mer.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Signé : Charles-Henri de La Faverie du Ché

COPIES

- PREMAR MED/AEM/PADEM/RM
- Archives.